

DAJI/2014/Décision/Tarifs/37

Décision portant approbation des tarifs de location de salles pour l'année 2015 (Faculté d'Odontologie)

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2013/04/23-04 du conseil d'administration en date du 23 avril 2013, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Vu l'avis favorable du conseil de la Faculté d'Odontologie en date du 8 septembre 2014 portant sur l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Pour l'année 2015, sont approuvés les tarifs de location de salles suivants, au sein de la faculté d'Odontologie :

SALLES	TARIF NORMAL			TARIF SPECIAL Concernant les associations lois 1901 dont un membre du bureau est enseignant statutaire (PUOD ou MCOB)			TARIF ETUDIANT
	Semaine* Soirée du lundi au vendredi sauf jours fériés	Semaine * Journée du lundi au vendredi sauf jours fériés	Samedi * Journée sauf fériés (+50%)	Semaine* Soirée du lundi au vendredi sauf jours fériés	Semaine * Journée du lundi au vendredi sauf jours fériés	Samedi * Journée sauf fériés (+50%)	Uniquement pour soutenance de thèse d'exercice
AMPHITHEATRE 180 places - micro fixe - vidéo projecteur**-grand écran	500 €	1 000 €	1 500 €	300 €	600 €	900 €	150 €
SALLE DE THESES - 40 places Vidéo projecteur *	250 €	500 €	750 €	150 €	300 €	450 €	
SALLES D'ENSEIGNEMENT 105 - 106 - 107 ou 108 - 60 places Vidéo projecteur**	250 € par salle	500 € par salle	750 € par salle	150 € par salle	300 € par salle	450 € par salle	
SALLESDE TP**** 40 places -établis..... -établis + plâtre... -simulateurs.....	500 € 750 € 1000 €	1000 € 1500 € 2000 €	1500 € 2000 € 2500 €	300 € 500 € 800 €	600 € 800 € 1200 €	900 € 1000 € 1500 €	Suivant salissure, Prestation de nettoyage en sus. (tarif marché)

HALL DE LA FACULTE*** en sus (pour installation de stands ou buffet)	250 €	250 €	300 €	120 €	120 €	180 €	
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--

Locations 2015 - Tarifs en Euros HT/ heure *

	Tarif université	Tarif organisme extérieur
Salle de thèse 40 places Visio- conférence**	17 € / h	30 € / h

* sous réserve de disponibilité compte tenu des enseignements

** assistance audio-visuelle obligatoire

*** le hall ne sera pas loué seul. Sa mise à disposition devra obligatoirement accompagner une manifestation scientifique se déroulant dans un local d'enseignement

**** Hors consommables et matériels amovibles

- la **soirée** s'entend de 19 heures à 22 heures

- la **journée** s'entend de 8 heures à 18 heures

- toute livraison liée à la manifestation ne peut se faire, au plus tôt, que le jour ouvrable avant le premier jour de la manifestation, en lien avec le service logistique de la faculté

- les enlèvements de matériels doivent s'effectuer à la fin même de la manifestation ou, après accord du service logistique, au plus tard dans la matinée du jour ouvrable suivant

- seule la responsabilité de l'organisateur est engagée vis-à-vis des matériels liés à la manifestation (livraison, entreposage, enlèvement, manipulation) et non celle de la faculté.

- la faculté ne fournit que la location des locaux et des services ci-dessus et ne substitue en rien à l'organisateur de la manifestation

- les locaux et les matériels loués doivent être rendus en parfait état ; toute dégradation sera facturée en sus

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 15 décembre 2014

Yvon Berland
Président de l'Université d'Aix-Marseille

